

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00119

TRANSFERT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BATIMENTS DE L'EPCC CITE DU DESIGN/ESADSE SUITE A LEUR REPRISE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE. AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS DE TRANSFERT.

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX. M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON. Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, NIEBUDKOWSKI, M. Gérard MANET, Mme Michèle M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir:

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160202-D20160011910-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20160408



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

TRANSFERT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BATIMENTS DE L'EPCC CITE DU DESIGN/ESADSE SUITE A LEUR REPRISE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE. AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS DE TRANSFERT.

Saint-Etienne Métropole et l'EPPC Cité du design – École Supérieure d'art et design de Saint-Etienne ont décidé de revoir leur répartition concernant les modalités de prise en charge de la gestion des bâtiments utilisés par la Cité du design.

Cette décision a donc pour effet de confier à Saint-Etienne Métropole le pilotage de la gestion et de l'entretien de l'ensemble des bâtiments nécessaires à l'activité de la Cité du design.

Par conséquent, afin de disposer d'une meilleure vision du coût réel d'utilisation des bâtiments, la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole reprendra tous les contrats en cours liés à la gestion des bâtiments de la Cité du design et ce, afin d'assurer la continuité de la prestation de service.

A compter du 1^{er} avril 2016, la gestion des contrats et le paiement des prestations correspondantes seront effectués par la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole dont le siège est fixé 2, avenue Grüner – CS80257 – 42006 Saint-Etienne Cedex 1 ; en lieu et place de l'EPCC Cité du design – École Supérieure d'art et design.

Ce changement concerne l'ensemble des marchés listés ci-dessous, et s'opèrera pour chacun d'eux par voie d'avenant de transfert tripartie entre les titulaires des contrats, la Cité du design et Saint-Etienne Métropole.

Numéro du marché	Titulaire	Objet du marché	Nature du marché	Date de fin	Montants	Conditions de reconduction	Conditions de résiliation
S13PRGD*03	ISI PROTECTION PRIVEE	Gardiennage, Lot1	AOO, bons de commande	31/12/2016	Sans montant mini et maxi	Accomplies	LRAR 2 mois avant la date anniversaire
S13PRGD*03	PROSEGUR TELESURVEIL LANCE	Télésurveilla nce, Lot2	AOO, bons de commande	31/12/2016	Sans montant mini et maxi	Accomplies	LRAR 2 mois avant la date anniversaire

S14GBPP*01	ECOPROP	NETTOYAGE PEAU PLATINE	MAPA, forfaitaire	25/06/2016	8760 € TTC	reconductible deux fois tacitement	LRAR 2 mois avant la date anniversaire
S14GTMA*0 1	THYSSENKRU PP ASCENSEURS	MAINTENAN CE DES ASCENSEURS	MAPA, forfaitaire	11/11/2016	3400,8 € TTC	reconductible deux fois tacitement	LRAR 2 mois avant la date anniversaire
S14PRCL*02	GDF SUEZ Cofely	MAINTENAN CE CLIM/VENT/ CH. CITE	AOO	06/01/2017	25 000 € TTC, prix actualisable et révisable	reconductible trois fois tacitement	Cf. 4,1 du CCAP
S14PRCP*01	APAVE SUDEUROPE	VÉRIFICATIO NS PÉRIODIQUE S	MAPA, bon de commande	02/05/2016	mini: 3 000€ HT; maxi: 12 000€ HT.	reconductible deux fois tacitement	LRAR 2 mois avant la date anniversaire
S14SGPA*02	SCHINDLER	MAINTENAN CE PORTE AUTOMATIQ UE	MAPA, forfaitaire	14/11/2016	8784 € TTC	reconductible une fois tacitement	LRAR 2 mois avant la date anniversaire
\$14\$G\$I*02	SPIE SUD EST	MAINTENAN CE SECURITE INCENDIE	MAPA, forfaitaire	14/11/2016	42 089,76 € TTC	reconductible une fois tacitement	LRAR 2 mois avant la date anniversaire
S15PRIE*01	SANTERNE ENERGIE CENTRE EST	MAINTENAN CE INSTALLATIO NS ELECTRIQUES	MAPA, forfaitaire	27/04/2016	16 668 € TTC	reconductible deux fois tacitement	LRAR 2 mois avant la date anniversaire
21092	PROSEGUR TECHNOLOGI E	CONTRAT DE SERVICE SYSTEMES DE SECURITE ELECTRONIQ UE	FORFAITAIRE	14/01/2017	6 042 € TTC, actualisable chaque année	reconductible tacitement	LRAR 3 mois avant la date anniversaire
	·				·		
S15PRGA	GAZ DE BORDEAUX	FOURNITURE GAZ NATUREL	AOO, bons de commande	24/12/2017	85 000 € TTC, prix ferme, non actualisable et non révisable	Non reconductible	Application du CCAG-FCS

N° marché UGAP: 15U065-010- 001 du lot 10_ERD_C2C 1_A	EDF Direction marchés collectivités- 3A41	FOURNITURE ELECTRICTE	Marché subséquent des accords- cadres issus AOO.	Notification jusqu'à 31/12/2018.	Cf. BPU	Non reconductible	Cf. Art. 2,9 CCAP
Référence contrat en injection (CRAE): 472554		CONTRAT DE RACCORDEMENT ERDF Photovoltaïque					
Référence lettre contrat: 26- 112100-00	Stéphanoise des eaux	Fourniture Eau	Durée indéterminée	En moyenne: 15 000 euros par an.			Cf. Règlement du service public distribution eau potable

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la passation des avenants de transfert des contrats précités relatifs à l'entretien et à la maintenance des bâtiments de la Cité du design ;</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des avenants de transfert des marchés de la Cité du Design vers Saint-Étienne Métropole dont la liste est définie dans le présent rapport.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,